
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2016

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	COMMUNE DU NEUBOURG (Département de l'Eure)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	25 juillet 2016, demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat de l'immeuble dans le délai de 5 ans
SITUATION DU BIEN :	Une propriété, à caractère patrimonial, dénommée la Maison Neuve, située en centre-ville, 28 place du Château, et cadastrée section AV n° 93 pour une contenance de 4 572m ² .
POS/PLU :	Zone UA, zone urbaine centrale de la Commune. La propriété voisine, dite le Vieux Château est inscrite à l'Inventaire des Monuments Historiques depuis 2002.
PROJET :	La Commune est propriétaire du Vieux Château voisin depuis 2011. Elle souhaite reconstituer l'unité de la propriété en y joignant la Maison Neuve, propriété privée depuis longtemps. L'objectif premier est de préserver ce bâtiment, actuellement en péril et d'amener une offre touristique sur le territoire, complémentaire au Château du Champ de Bataille.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	20 octobre 2016, avis favorable
PROPRIÉTAIRE :	M. et Mme BRUCE, accord à 350 000€
ÉVALUATION DOMANIALE :	27 novembre 2015, 330 000€ + 10%
IMPUTATION :	Compte n° 940 045 Le Neubourg - Maison neuve Enveloppe projet 374 000€

ROUEN le 8 novembre 2016

Visa du Président du Conseil
d'Administration de l'EPF Normandie,



Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,



Gilles GAL